

**REGLEMENT GENERAL**  
**« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »**  
**SAISON 2017 / 2018**  
**ADDITIF N° 25**

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 16 octobre 2017 à 10h00 au 22 octobre 2017 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application de l'article 4 :**

Il s'agit d'un jeu avec question.

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **pour l'application de l'article 5 :**

6 participants seront tirés au sort à la fin de la Période de Jeu parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et seront déclarés gagnants.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots

- **6 lots « 4 entrées pour accéder au Parc Astérix à Plailly »** d'une valeur unitaire de 176 Euros

Entrées valables **jusqu'au 1er juillet 2018** hors jours de fermeture du parc et événements spéciaux.

**Tous les autres frais occasionnés lors de la visite du parc, notamment les repas, ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion de la visite du parc. Le gagnant et ses accompagnateurs devront se rendre au parc Astérix par leurs propres moyens.**